



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Compte-rendu du Comité syndical du 22 janvier 2014

Membres du Comité syndical présents : Christiane AGARRAT, Thierry BADEL, André BROTTET, Marc CLIET, Yves DUTEL, Gérard GRANGE, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Pierre MENARD, Henri NAYRAND, Michel OZIOL, Paul PERRAS, Florence PERRIN, Mario SCARNA, Jean-Paul THORAL

Validation du procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2013

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Florence PERRIN est élue secrétaire de séance.

2. Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014

L'année 2014 est une année de préparation de :

- la clause de revoyure du contrat de développement Rhône-Alpes qui devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2015 (bilan des actions et éventuellement sur la redéfinition ou le réajustement de certaines actions) et ;
- la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais qui réglementairement doit prendre en compte la loi Grenelle 2 avant le 31 décembre 2015. Cette révision pourrait être l'occasion d'élaborer le projet de territoire au-delà du 31 décembre 2020, échéance du SCoT actuel.

C'est pourquoi une réflexion globale (développement et planification) sur le positionnement stratégique de l'Ouest Lyonnais et l'élaboration du projet de territoire à long terme pourraient être entamée en 2014, s'adjoignant les services d'un prestataire extérieur.

Parallèlement à cette réflexion stratégique, nous devons poursuivre la mise en œuvre du CDDRA et du PSADER, contrats signés avec la Région Rhône-Alpes. Quant à la phase opérationnelle du Plan Climat Energie Territorial (PCET), elle doit également continuer. Les autres missions de développement consistent à poursuivre :

- l'animation de la **plateforme d'initiatives locales** qui passe par une convention triennale (de 2014 à 2016) avec RDI et le SIMOLY, pour la mise à disposition d'une animatrice (1 ETP) dont l'objectif est d'assurer le fonctionnement de la plateforme d'initiatives locales afin d'apporter un soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise du territoire (prêts à taux 0 et garanties) ;
- le soutien au plan d'action de **Cap à l'Ouest** dont la mission est de fédérer les unions commerciales et artisanales de l'Ouest Lyonnais ;
- le partenariat avec le **CRPF** sur la gestion forestière ;
- le soutien aux animations et actions liées aux activités du Conseil Local de Développement et à l'animation du **Conseil Local de Développement**.

- Le partenariat avec la Chambre d'agriculture (et éventuellement avec l'ADDEAR) ;
- Le co-financement de la Marque collective : suite au comité syndical du 18 décembre dernier, il est proposé que la subvention versée à l'association « Marque collective : monts et coteaux » soit reprise à l'échelle du SIMOLY et du Syndicat de l'Ouest Lyonnais afin d'avoir une meilleure cohérence territoriale.

En plus de ces animations-actions récurrentes, plusieurs thématiques sont susceptibles d'être travaillées, le choix se faisant dans les commissions :

- Analyse sur l'économie résidentielle et l'économie de proximité (réponse à l'appel à projet régional) ;
- Approfondissement de l'étude sur la filière bois et soutien financier au lancement des 1^{ères} actions ;
- Etude mobilité douces (pour le solde sur 2014) ;
- Actions du PCET ;
- Etudes ou actions liées à l'économie et au tourisme ;
- Communication.

Pour la partie « Planification », nous devons poursuivre l'élaboration des outils de suivi du SCoT : **observatoires** (habitat, économie, agriculture, environnement), **guide de mise en œuvre du concept de village densifié**. L'élaboration de la politique commerciale de l'Ouest Lyonnais va bientôt aboutir avec l'approbation d'un **document d'aménagement commercial** (DAC) : la mise en enquête publique devra se faire au plus tard un an après l'approbation du document.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais doit continuer également son **rôle de conseil** auprès des communes dans leur procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme.

Pour les moyens matériels, la mise en place du site Internet de l'Ouest Lyonnais va s'achever cette année. L'achat de matériel informatique (renouvellement d'ordinateurs et achat de logiciels) doit également être prévu.

La mise en œuvre de ces actions et l'ensemble des missions du Syndicat nécessitent les moyens humains suivants. :

- une **secrétaire-comptable** à temps complet (1 ETP) qui est mise à disposition de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais à hauteur de 20 % de son temps de travail pour des missions d'accueil ;
- une **chargée de mission « Urbanisme - service juridique »** à temps complet (1 ETP) ;
- une **chargée de mission « Agriculture - Environnement »** à temps partiel jusqu'à août 2014 (0.80 ETP dont 0.5 ETP pour les missions agricoles et environnementales et 0.3 ETP pour l'animation du CLD) puis à temps complet à partir de septembre 2014 (0.7 ETP pour les missions agricoles et environnementales et 0.3 ETP pour l'animation du CLD) ;
- un **chargé de mission « Economie de proximité, commerce artisanat »** à temps complet (1 ETP) qui est mis à disposition de la fédération de commerçants et artisans Cap à l'Ouest à hauteur de 70 % de son temps de travail ;
- une **chargée de mission « Animation PCET »** pour 6 mois à temps complet (1 ETP) avec un provisionnement pour l'année complète ;

- un **responsable « Développement »**, adjoint à la directrice, à temps complet (1 ETP) ;
- une **directrice** à temps complet chargée de la gestion administrative du syndicat et responsable « Planification ».
- un stagiaire (thématique à définir).

Quant aux recettes du Syndicat, elles se composent :

- des participations des communautés de communes ;
- des subventions de la Région Rhône-Alpes, notamment pour l'animation CDDRA, les études en phase préparatoire, le CLD, l'animation / études PSADER et la communication (soldes 2012 et acomptes 2013) ;
- du remboursement par la CCVL de la mise à disposition de la secrétaire-comptable du Syndicat.

Le Comité Syndical CONSTATE, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2014.

La secrétaire de séance
Florence PERRIN

Le président
Michel OZIOL